

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
ANALYSE ET RENOUVELLEMENT DE LA DSP ASSAINISSEMENT

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune souhaite recourir à une prestation d'assistance pour l'analyse des offres et la négociation du contrat en vue de l'attribution de la délégation de service public de l'assainissement à compter du 1^{er} juillet 2026,

Vu la consultation menée selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 :

Un marché public de prestations intellectuelles est conclu avec la Société ESKA CONSEIL, SIRET N° 838 789 485 00037, domiciliée à SAINT-LEONARD (51500), 8 rue de la croix chaudron, représentée par Franck BOULARD, mandataire du groupement ESKA CONSEIL / OMNIS CONSEIL PUBLIC.

Article 2 :

La mission comprend 4 phases :

- 1/ Analyse technique et financière des offres
- 2/ Rédaction d'un rapport technique et financier détaillé
- 3/ Préparation et appui aux auditions
- 4/ Appui au choix du délégataire

La phase optionnelle n°5 (Organisation d'un tuilage) n'est pas retenue.

Article 3 :

Le montant de la prestation s'élève à 11.250 €/HT, soit 13.500 €/TTC, payée en 2 parts égales à chacun des prestataires.

Facturation possible par phase selon la décomposition du prix établie par le candidat.

Cette prestation sera imputée sur le budget annexe Assainissement.

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 13 août 2025.

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

14 AOUT 2025

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250813-DEC2025-80-DE
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025